



2021-11-273

17. Levée de la séance

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. RENONCIATION

CONSIDÉRANT l'article 157 qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Larivière, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- De renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-11-274

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

6. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. LÉGISLATION

7.2. GESTION FINANCIÈRE

2021-11-275

7.2.1. RÉPARATION D'UN PONCEAU - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les travaux urgents à faire afin de sécuriser un ponceau du rang du Ruisseau-Laprade ;

CONSIDÉRANT les demandes de prix et les recommandations de la direction des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Guy Nadon et résolu :



- D'octroyer le contrat de réparation du ponceau à AC Excavation inc. pour un montant de 11 784,94 \$.
- D'imputer la dépense au poste budgétaire 320-521.

Adoptée à l'unanimité

7.3. GESTION DU PERSONNEL

8. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS

10. TRANSPORT

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. DEMANDES DIVERSES

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. CORRESPONDANCE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- De lever l'assemblée à 19 h 10.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-276

Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint



En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAIN, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine, maire

